

Attestation de
connaissances
(CCAD)



CFPPA LES VASEIX-BELLAC

Réglementation

La réglementation évolue : l'arrêté du 16 juin 2014 impose notamment aux candidats le suivi d'une formation en amont de l'évaluation.

Le CFPPA Les Vaseix-Bellac a obtenu, via l'arrêté du 25 novembre 2014, l'autorisation administrative de dispenser ces formations et d'organiser ces évaluations.

Vous trouverez ci-après un descriptif détaillé des possibilités qui s'offrent à vous en fonction de la nouvelle réglementation.

Nous attirons votre attention sur le fait que **votre certificat de capacité dépendra de la catégorie que vous avez choisi.**

Espèces au choix

- > CHIEN
- > CHAT
- > AUTRES ESPECES
- > CHIEN ET CHAT
- > CHIEN ET AUTRES ESPECES
- > CHAT ET AUTRES ESPECES
- > CHIEN, CHAT ET AUTRES ESPECES

Thèmes des questions

- > alimentation
- > comportement
- > logement
- > droit
- > reproduction
- > santé animale
- > transport
- > sélection.

Formation/examen(QCM)

Nombre d'espèces	Durée de formation	Durée de l'examen
1	2 jours	30 minutes
2	2.5 jours	45 minutes
3	3 jours	60 minutes

Vous devez obtenir 60% de réponses justes pour obtenir l'attestation de connaissance.

Nous contacter

CFPPA Les Vaseix-Bellac

05 55 60 95 95

cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

www.epl-limoges-nord87.fr

